



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CORRÈZE

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Le public est informé qu'une consultation du public sera ouverte **du lundi 15 février 2016 au mardi 15 mars 2016 inclus en mairie de Lissac-sur-Couze** sur la demande présentée par la société SIORAT dont le siège social est situé au lieu-dit Le Griffolet – 19270 Ussac, relative à la création d'une installation de stockage de déchets inertes au lieu-dit Puy Géral sur le territoire de la commune de Lissac-sur-Couze.

Le projet présenté par la société SIORAT porte sur le remblaiement d'une ancienne carrière implantée sur la parcelle n°34 de la section AK. Le volume maximal de terres et de cailloux stockés sur le site est fixé à 50 000 m³.

Ce projet relève de la rubrique 2760.3 - *Installation de stockage de déchets inertes* de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Pendant toute la durée de la consultation du public, chacun pourra prendre connaissance du dossier déposé en mairie de Lissac-sur-Couze et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet les jours et heures d'ouverture au public, à savoir :

- **les lundi et mercredi de 8h à 12h et de 14h à 18h;**
- **les mardi et jeudi de 8h à 12h ;**
- **le vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h.**

Les observations pourront également être adressées au préfet par courrier (Bureau de l'urbanisme et du cadre de vie – 1 Rue Souham BP 250 19012 Tulle Cedex) avant la fin du délai de consultation du public.

A l'issue de la procédure réglementaire, le préfet de la Corrèze statuera par voie d'arrêté préfectoral. La décision susceptible d'intervenir est un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L.512-7 du code de l'environnement ou un arrêté de refus.

Au fur et à mesure de l'avancement de la procédure, la demande de l'exploitant, l'avis au public ainsi que l'arrêté préfectoral statuant sur la demande seront publiés sur le site Internet de la préfecture de la Corrèze à l'adresse suivante :
<http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis>.

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur des relations avec les
collectivités locales

Claudine Lafarge